

Le BAC1 se poursuit dans la sérénité

Le mot d'ordre de grève de la STT, à fait flop dans le secteur de l'enseignement P 3

Djifa HOUNSI désormais Docteur en Sciences Physiques



Mention très honorable pour une thèse dirigée par le Maître de conférence Gtrandé DJETELI actuel DG de la CEET P 3



LE

LIBERAL

Hebdomadaire Togolais d'Information, d'Analyse et d'Opinion

N° 0126 du jeudi 06 juin 2013 - 250 F CFA / Etranger 1€

EDITORIAL

L'heure du casting

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) vient de lancer les appels à candidature dans le cadre des prochaines législatives qui devraient se tenir dans la première semaine du mois de juillet de cette année selon l'institution en charge de l'organisation des élections. Les partis politiques ou groupes de candidats indépendants ont une semaine pour déposer les listes des candidats puisqu'il s'agit d'un scrutin de liste.

Dans les états major des partis politiques, c'est l'effervescence totale, le jeu de positionnement nous livre une véritable bataille interne entre les potentiels candidats. Si dans les grandes démocraties les candidats à la candidature sont renvoyés à des primaires, ici, il revient aux premiers responsables du parti de procéder au casting, un exercice pas du tout aisé en politique. Au delà de l'aura du parti qui peut accompagner les candidats, il faudra aussi penser à miser sur les chevaux gagnants. Ce qui est loin d'être une sinécure pour les premiers responsables de parti à qui le dernier mot revient dans le choix des pions à positionner sur l'échiquier. Certains seront laissés sur le carreau, des frustrations naîtront. Elles peuvent parfois si l'on n'y prend pas garde entamer l'ambiance au sein du parti et ébranler parfois sa cohésion. C'est ici que l'amour du parti doit prendre le pas sur les intérêts égoïstes. ■

La Rédaction

Prochaines législatives



Encore 5 jours pour le dépôt de candidature
Véritable course contre la montre pour les partis politiques P 2

CONFIDENTIEL
Un général à la retraite pourrait conduire la liste UNIR dans la Kozah P 3

Affaire de construction de dépotoir à Apédokoè-Gbomamé dans la préfecture du Golfe



Le député TSIMESSE Gbeya dénonce un acharnement contre sa personne et livre sa version des faits P 4

Prochaines législatives: encore 5 jours pour le dépôt de candidature

Véritable course contre la montre pour les partis politiques

On ignore encore la date des prochaines législatives même si la CENI, la situe dans la période de la première semaine du mois de juillet. Mais la période des candidatures est ouverte depuis lundi 3 juin. Les partis politiques ont jusqu'au 10 juin pour le dépôt des dossiers de candidature. Au moment où nous nous mettons sous presse, aucune candidature n'était pour l'instant enregistrée du Côté de la CENI. Mais dans les états major des parties politiques, ça court et ça va dans tous les sens et le doute sur la tenue du scrutin s'est désormais totalement dissipé. A l'heure actuelle, trois catégories de partis politiques se dessinent. Il y a en première ligne ces partis politiques qui avaient pris au sérieux dès le départ le processus électoral en cours. Il s'agit des partis politiques à l'instar de l'Union pour la République (UNIR). Le parti présidentiel fait partie de ceux qui pensent que l'actuelle Assemblée Nationale qui lui est pourtant favorable mérite

d'être renouvelée. Née des cendres du Rassemblement du Peuple Togolais, le parti UNIR qui a choisi la politique de proximité fait aujourd'hui face à une floraison de candidatures à gérer avant la date fatidique du 10 juin date de clôture du dépôt de candidature.

De ces partis politiques qui sont prêts à aller aux urnes, on pourra citer la Convergence Patriotique Panafricaine (CPP) de Francis Mawuena Ekon également fait partie de ceux qui n'ont pas l'intention de boycotter le prochain scrutin rappelant le scénario de 2002 qui a permis au pouvoir en place à l'époque de s'offrir une large majorité lui permettant de modifier la constitution selon la (CPP). L'ex parti d'Edem Kodjo qui n'a pas remporté le moindre siège en 2007 entend jouer sa partition au cours du scrutin qui s'annonce et qui précise.

A ne pas oublier non plus l'Union des Forces de Changement (UFC) de Gilchrist Olympio, prête à aller aux législatives car à l'UFC, on pense qu'il revient à la prochaine



Assemblée Nationale de procéder aux réformes chers au Togo. Fragilisé par une scission intervenue aux lendemains de la présidentielle de 2010, les partisans du déti espèrent avoir recollé les morceaux pour s'arroger des sièges au sein de la future Assemblée Nationale. L'UFC faut il le rappeler avait remporté 27 sièges lors du précédent scrutin législatif.

La deuxième catégorie concerne la Coalition Arc-ciel qui regroupe des partis politiques à savoir le CAR, la CDPA, le PDP, l'UDS qui tout en recherchant un éventuel dialogue avant les législatives

n'a pas du tout l'intention de boycotter. Ce qu'on pourra résumer sans se tromper à une réelle volonté du CAR et ses alliés de prendre part au scrutin qui se précise. Le CAR qui n'a remporté que quatre sièges en 2007 se bat comme un beau diable pour obtenir une alliance électorale au sein des partis politiques de l'opposition pour espérer faire mieux qu'en 2007. Pour l'instant, les grosses pointures comme l'ANC, ou encore l'OBUTS qui appartiennent au Collectif Sauvons le Togo n'ont pas encore mordu à la proposition.

La dernière catégorie concerne

justement le bloc Collectif Sauvons le Togo, un regroupement de partis politiques et des organisations de la société civiles qui a rendu impossible la tenue d'un dialogue politique. Ce Collectif conditionne sa participation aux prochaines législatives à l'ouverture d'un dialogue politique. L'ANC par exemple n'entend pas non plus boycotter ces élections, on parle plutôt de les empêcher mais de quelle manière on en saura peut être d'avantage au moment venu. Née de la scission de l'UFC, l'ANC de Jean Pierre Fabre fait partie à ne point douter des partis politiques qui ne sont prêts pour s'engager dans une course électorale. Après avoir passé toute son existence à battre pavé, ce parti à l'instar de bien d'autres membres du CST tente de se dissimuler derrière un dialogue jadis rejeté pour esquiver les prochaines législatives qui sonnent comme un test pour ces partis qui se croient majoritaires. ■

Fab



Hebdomadaire Togolais d'Information, d'Analyse et d'Opinion

Récupéré N°0416/23/12/10/HAAC
du 23 décembre 2010

Directeur de la Publication

Fabrice P. Dariworé

Comité de Rédaction

Schmidt EZA
Dieudonné ESSOHANAM
Sémy MAREKA
Charles KEYEWA
P. Fabrice

Correcteur

S. Didier

Infographie

Raphaël AHIALE

Adresse

Route de Mission Tové, non loin du
Petit Séminaire, Agoè
Tél: +228 90 15 87 53
+228 22 41 92 91
13 BP 152 Lomé-TOGO

Imprimerie

La Colombe

Tirage

2000 exemplaires

Djifa HOUNSI désormais Docteur en Sciences Physiques

Mention très honorable pour une thèse dirigée par le Maître de conférence Gnadé DJETELI actuel DG de la CEET

Le groupe très restreint de Docteur en Sciences physiques s'est élargi depuis hier avec Djifa HOUNSI, auteur d'une brillante thèse de doctorat en science des matériaux, spécialité Physique de la matière condensée. Les travaux de recherche qui se sont étalés sur près de cinq ans ont été présentés hier à l'auditorium du campus universitaire de Lomé devant un jury de haut niveau présidé par le professeur Napo Kossi de l'Université de Lomé. L'impétrant a axé ses travaux de recherche sur le thème : « Géomatériaux pour l'échos-construction : synthèse et caractérisation de matériaux géopolymères à base d'argile ». Sous la direction du Docteur Gnadé DJETELI Maître de conférence à l'Université de Lomé et actuel Directeur Général de la CEET, le doctorant à travers ses travaux met en valeur les produits locaux dans le domaine de la construction. cette recherche a été stimulée par plusieurs faits notamment Le



Au milieu Dr Djifa HOUNSI

réchauffement climatique dû aux émissions de gaz à effet de serre, ajouté à la crise énergétique, la pénurie de logements et l'augmentation constante du prix des matériaux cimentaires dans la plupart des pays en voie de développement. La thèse qui s'inscrit dans la logique de "construction durable", a le mérite de proposer des matériaux alternatifs naturels et local telle la matière argileuse, disponible en grande quantité et aussi très bon marché.

Après environ 40 minutes de présentation

suivi des débats et échanges, le Jury après délibération accorde une mention très honorable à M. Djifa Hounsi qui accède ainsi au grade de Docteur en Science physique au grand bonheur de son directeur de thèse le Maître de Conférence Gnadé DJETELI qui n'a pas manqué de saluer le courage et la détermination du désormais Docteur Hounsi Djifa qui faute d'une bourse y est allé de sa poche pour aboutir à ces résultats très honorables. Un exemple que bien d'autres candidats à la thèse pourraient suivre. Il faut dire que parti du Togo, le doctorant à poursuivi ses travaux de recherche dans un laboratoire à Limoges en France.

Pour la petite histoire, reprenez que le Docteur Gnadé DJETELI dans le rôle du maître ira plus loin en remettant sa toge à son élève Docteur Djifa Hounsi, « la relève est assurée » a laissé entendre le Maître de conférence. ■

DM

Le BAC1 se poursuit dans la sérénité Le mot d'ordre de grève de la STT, pas du tout suivi dans le secteur de l'enseignement

Les épreuves écrites du Baccalauréat deuxième partie au Togo ont démarré le 4 juin dernier sur toute l'étendue du territoire nationale. Au total environ 49 mille candidats ont pris d'assaut ce Mardi matin du 4 juin les différents centres d'écrit. Cet examen se déroule sur fond de grève de 72 heures lancée par la Synergie des Travailleurs Togolais (STT).

L'on n'a craint que cette grève de la STT généralement suivie dans le secteur de l'enseignement et celui de la santé, ne perturbe l'organisation de l'examen mais c'était finalement plus de peur que de mal car les épreuves écrites ont pu démarrer dans les normes requises au grand dam de la STT qui voulait pour une



fois encore prendre en otage les candidats du BAC1 pour pousser l'autorité à satisfaire à leur revendications. Le gouvernement qui n'a pas cédé à ce qui s'apparente à un chantage maintien toujours sa

volonté de discuter avec ce regroupement des travailleurs qui finalement en fait de trop.

Certes les huit points contenus dans la plateforme revendicative de la STT ne connaissent pas encore de

satisfaction, mais il faut reconnaître qu'au delà de la disponibilité du gouvernement à discuter en vue de parvenir à des solutions, l'accord étape du 23 avril dernier a permis d'ailleurs d'obtenir une augmentation de salaire allant de 20 à 30 mille francs CFA sur les revenus des agents émergeant sur le budget public. Depuis le mois de mai cet accord est traduit dans la réalité et les travailleurs jouissent déjà des délices de cette augmentation. Il n'était pas alors opportun d'empêcher un examen de fin de fin d'année pour des revendications qui continue de faire objet de discussion entre les deux parties. C'est ici qu'il fallait considérer l'intérêt des élèves candidats au BAC1 sans

doute les plus gros perdants si jamais l'examen ne tenait.

Les enseignants et la STT en général disposent encore de plusieurs cordes à leur arc pour emmener le gouvernement à entendre leur cri. Prendre en otage les élèves et l'avenir de nos enfants n'était pas la meilleure approche. Il faut relever que beaucoup de togolais ont eu de la sympathie pour la STT dans sa démarche. Mais cette sympathie a pris un sérieux coup au sein de l'opinion avec cette épée de Damoclès que la STT a fait planer sur la tête des candidats au probatoire de cette année. Vivement que la STT change de fusil d'épaule.■

P. Fabrice

CONFIDENTIEL

Prochaines législatives Un général à la retraite pourrait conduire la liste UNIR dans la Kozah

Les tractations se poursuivent mais on a plus ou moins une idée du trio qui devra représenter UNIR dans la circonscription électorale de la Kozah aux prochaines législatives. Parmi ce trio de tête, figure un général à la retraite. Il s'agit du Général NABEDE Poutoyi l'actuel président du Comité National Olympique Togolais (CNOT). C'est lui qui pourrait être tête de liste du parti présidentiel. Pas très connu du monde politique togolais le général Nabede y effectue ainsi ses premiers pas par une candidature à la députation. Originaire du grand canton de Lama il a également des ramifications au niveau du canton d'Awandjelo un avantage sans doute. Mais le gros atout du général réside dans sa nature. Humble et très



Gal Nabédé

discret il semble être l'homme qu'on est allé chercher pour couper court à de nombreuses rivalités dans une préfecture ou les profils de député ne manquent. Pilote de formation, le général NABEDE aujourd'hui à la retraite a été toujours présenté comme le général le plus modeste. Les siens lui reprochent d'ailleurs de n'avoir pas su profiter de sa position de général pour se

bâtir une fortune à l'instar des autres généraux. C'est sans doute cette modestie qui lui vaut aujourd'hui cette reconnaissance du parti UNIR qui est dans la logique du positionnement de personnages nouveaux, des candidats immaculés, n'ayant aucun passif vis-à-vis des populations à la base. Un portrait robot qui ressemble fort bien à celui du général.■

La Rédaction

Phénomène Loum La Présidence de la République met à nu le montage grossier du CST

Le Rubicon a été franchi la semaine dernière lorsque certains journaux de la place sans la moindre vérification ont pris sur eux la responsabilité de transcrire et de publier une déclaration attribuée au fameux Mohamed Loum détenu dans le cadre de l'incendie des grands marchés de Kara et de Lomé. Sur ces bandes distribuées par le Collectif Sauvons le Togo lors d'une conférence de presse, Loum qui n'est pas à son essai s'est livré à des déclarations surréalistes tendant à impliquer le chef de l'Etat dans la procédure ouverte dans le cadre de cette affaire d'incendie. Le scénario dont le seul et unique metteur en scène reste le Collectif Sauvons le Togo a été vite étouffé par la présidence de la République à travers sa cellule de communication qui lors d'une sortie médiatique a déclaré que LOUM n'était pas connu du Palais présidentielle et qu'en aucun cas, le Chef de l'Etat ne pouvait s'immiscer



Mohamed Broum

dans une affaire pendante devant la justice.

L'erreur grossière dans laquelle s'est laissé entraîner une certaine presse relance ainsi le débat sur l'exercice de la liberté de presse au Togo.

S'agissant des affaires des incendies qui ont ravagé les marchés de Lomé et de Kara, les premiers éléments des enquêtes ont conduit vers l'arrestation de plusieurs individus proches du Collectif Sauvons le Togo. Le montage autour du phénomène Mohamed Loum ne devait alors guère surprendre.■

Dick Mensah

Affaire de construction de dépotoir à Apédokoè-Gbomamé dans la préfecture du Golfe Le député TSIMESSE Gbeya dénonce un acharnement contre sa personne et livre sa version des faits

On se souvient la semaine dernière, plusieurs journaux de la place ont relayé des informations mettant en cause l'honorable député TSIMESSE Gbeya de l'Union des Forces de Changement UFC, dans une affaire foncière à Apédokoè-Gbomamé dans la préfecture du Golfe. Le député mis en cause a décidé de rompre le silence en apportant sa version des faits dans une déclaration rendue publique dont nous vous proposons un large extrait.

Déclaration de l'honorable TSIMESSE Gbeya

Le 02 février 2013, j'ai été saisi par un groupe de propriétaires de maison sis à Apédokoè-Gbomamé, m'informant d'une menace qui planerait sur leur lieu d'habitation, expliquant qu'à travers certaines rumeurs, des manœuvres seraient en cours par la préfecture du Golfe pour les déloger. Tout de suite je me suis dit que ce n'était pas possible et qu'il s'agirait de rumeurs non fondées. Je leur ai d'abord posé la question de savoir s'ils avaient reçu au préalable une ordonnance de justice par rapport à cet état de chose ? La réponse était non. Sur ce, j'ai été réconforté dans mes idées que jamais une telle chose ne pouvait se passer au Togo.

Mais sur insistance des propriétaires qui s'indignaient et soutenaient la véracité de l'information, j'ai téléphoné le Préfet du golfe, Monsieur MELEBOU Koffi, puisque c'est lui qui incarne l'autorité de la préfecture. Le préfet me répond par le négatif et affirme n'étant au courant de rien. J'ai aussitôt rassuré les membres de la délégation (les propriétaires) qui sont venus me voir tout en leur demandant d'être attentifs et vigilants en ce qui concerne les éventuels rebondissements dans cette affaire.

En plus de cela, je me suis porté à la préfecture du Golfe pour m'enquérir personnellement des réalités de cette affaire. Comme plus tôt au téléphone, l'autorité compétente de la préfecture du golfe, M. MELEBOU Koffi a soutenu qu'il n'était informé de rien du tout.

C'est ainsi que j'ai rencontré dans la foulée, Monsieur ABOKA Kossi qui m'informe être porteur d'un projet de dépotoir financé par l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique et que celui-ci sera implanté dans le quartier d'Apédokoè-Gbomamé. A la question de savoir qui est-ce qui avait notifié l'illégalité du domaine ciblé auprès des propriétaires, j'avoue que je n'ai eu aucune réponse convaincante. J'ai continué par demander s'ils avaient quand même pu faire l'étude d'impact environnemental devant précéder l'implantation de ce dépotoir en plein cœur des habitations,



Honorable Tsimesse Gbeya

ce qui éviterait aux riverains des maladies comme le choléra entre autres. Rien n'était fait là-dessus et je précise encore une fois que c'était un exercice difficile pour ABOKA et sa bande qui avaient assisté au débat, de justifier la genèse et la procédure d'implantation d'un tel projet en mentionnant au passage le choix du site. D'autres questions relatives aux démarches administratives et judiciaires que j'ai évoquées n'ont pas toujours trouvé de réponse concrète et je me suis retiré des lieux très déçu et conforté dans le fait qu'il ne s'agissait que d'un abus d'autorité pour enfoncer, piétiner et détruire les pauvres citoyens, qui ont sué pour avoir ces maisons et terrains là.

Après cette rencontre, j'ai cru avoir apporté assez d'informations et que M. ABOKA aurait décidé de surseoir un temps soit peu à sa basse besogne à laquelle il est habitué, afin de réunir tous les éléments inhérents à cette fin.

Puisqu'il s'agissait du bien être de ma population, je continuai mon périple jusqu'à la direction des affaires domaniales et cadastrales pour être plus édifié. Là encore, Monsieur ABOKA a été mis à nu. La division domaniale à qui revenait le droit de gérer les réserves administratives était aussi surprise d'un tel dossier. Elle a par ailleurs exhorté ABOKA à plus de retenue dans cette forfaiture, le temps de bien vérifier l'illégitimité ou non du domaine incriminé.

Malgré toutes ses interventions, le Président de la délégation spéciale de la préfecture du golfe ne s'est pas du tout inquiété. Défiant ainsi les autorités compétentes du pays en commençant par son chef hiérarchique le Préfet qu'il refuse indument de respecter, M. ABOKA poursuit sa procédure bancaire.

Le 07 février 2013, les acquéreurs des parcelles indexées sont convoqués à la

préfecture du golfe avec demande de se présenter munis des reçus de vente et autres pièces justificatives. Arrivés à la préfecture, ils ont été reçus dans le bureau du président de la délégation spéciale Monsieur ABOKA Kossi Agbégnigan, en présence de quelques agents de la préfecture. C'est à ce rendez-vous qu'il leur a été notifié, sans aucune preuve valable l'illégitimité de leur parcelle et que « l'Etat » togolais aurait retenu ce site (environ un hectare) pour construire un dépotoir en plein cœur des habitations.

Même si l'endroit était tombé dans un domaine public ou une réserve administrative, aucun texte ne confère le droit à ABOKA, simple président de la délégation spéciale de le signifier, plus grave encore d'aller casser les maisons des gens. Je dis bien aucun texte de la république togolaise. Il ne revient même pas à la préfecture dans toute sa composante de gérer les réserves administratives.

Allons maintenant aux textes. Le DECRET N°2010-027 bis/PR modifiant et complétant le décret n°2007-011/PR du 28 février 2007 portant attributions et organisation de la direction générale des impôts, rattache le service du cadastre, devenu depuis lors, la direction des affaires domaniales et cadastrales au ministère de l'économie et des finances et placé sous l'autorité de la direction des impôts. Dans ce décret, l'Etat confère le pouvoir à la direction des impôts de gérer les domaines publics et privés de l'Etat, y compris les réserves administratives (art. 1er alinéa 5).

D'autre part, dans son article 33, on dit : « la direction des affaires domaniales et cadastrales a pour mission d'exécuter les opérations cadastrales, d'assurer la conservation foncière et de gérer les domaines de l'Etat ». Le législateur a été beaucoup plus explicite dans l'article 37 et recommande ceci : « la division des domaines est chargée de tout ce qui concerne les activités foncières ainsi que les missions et fonctions domaniales de l'Etat. Elle assure la conservation et la gestion des domaines publics et privés de l'Etat, notamment des réserves administratives. »

En aucun cas, la préfecture n'a été autorisée à une quelconque gestion des réserves administratives. Je ne sais si par moment, ABOKA a été nommé au ministère de l'économie et des finances ou à la direction des affaires domaniales et cadastrales sans qu'on n'en soit informé. Vous pouvez lui poser la question en tant que journalistes, spécialistes de l'investigation pour mieux comprendre.

Se substituant au Président de la république son excellence monsieur Faure GNASSINGBE, (puisqu'il a décidé de fouler au pied les textes promulgués par ce dernier), sans le recours indiqué par la justice, le tout puissant Président de la « république du golfe » ABOKA Kossi, derechef, a envoyé ses bulldozers personnels démolir les habitations d'innombrables citoyens en date du 09 avril 2013.

J'ai été sidéré de vivre cette scène horrible et crapuleuse de quelqu'un qui se dit défenseur des droits de l'homme. J'étais très remonté contre la complicité du ministre de l'urbanisme et de l'habitat, saisi la veille par un regroupement des citoyens concernés avec l'appui d'un courrier, et qu'on a retrouvé gaillardement sur le terrain, les armes au point, en train de diligenter cette vilaine opération de destruction de biens d'autrui, sous l'autorité de son mentor ABOKA Kossi, lui-même absent.

Le Togo est un Etat de droit et nous ne devons pas rester indifférents face à ces situations. Ce qui est arrivé à la population Apédokoè-Gbomamé relève de l'arbitraire et nous demandons au président de la République de prendre la vraie mesure des choses afin de rétablir les citoyens dans leur droit. Nous devons finir avec ces supercheries. En terme clair, nous pouvons aller au-delà même d'abus d'autorité et parler de délit. Ceci étant, la loi donne libre cours à tout citoyen qui se sent triché ou blâmé par un tiers de saisir la justice afin de rentrer dans ses droits.

Je voudrais vous raconter cette anecdote pour mieux vous situer sur les raisons qui poussent ABOKA à s'attaquer personnellement à ma personne et décider de rendre la vie dure aux populations de la préfecture du golfe. Il était mon adversaire politique aux élections législatives de 2007, que j'ai eu l'honneur de gagner grâce à l'esprit de discernement des sages populations de la préfecture du golfe. Depuis là, je suis devenu l'ennemi à abattre de ce monsieur. Pis encore, il ne cesse de compliquer la vie aux populations. A tort ou à raison, il lui arrive de refuser délibérément l'exécution de certains travaux à quelque endroit de la préfecture du golfe, renvoyant parfois les populations à ma porte.

Concernant le projet de dépotoir de l'Ambassade des USA au Togo, voyez pourquoi l'Ambassadeur a décidé de surseoir temporairement à son exécution. Quand j'entends dire que c'est le Député TSIMESSE qui a contraint l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique à

(Suite à la page 7)

Sondage d'opinion

Afro baromètre présente les résultats de 2e dissémination

La présentation des résultats de la deuxième dissémination du Centre de Recherche et de Sondage d'Opinion (CROP) s'est déroulée le 1er Juin dernier à l'auditorium de l'université de Lomé. Les activités du réseau Afro baromètre au Togo ont débuté à partir de cette 5ème série, ainsi les travaux de terrain ont été conduits du 17 au 29 Décembre 2012. C'est toute une série d'enquête qui a été réalisée auprès d'un échantillon de 1200 adultes Togolais. A en croire le CROP cette taille d'échantillon permet d'avoir des résultats avec une marge d'erreur de +/- 3% pour un degré de confiance de 95%. Pour cette deuxième dissémination, les résultats des travaux se sont attelés sur deux thèmes essentiels. Le premier intitulé « la perception des

Togolais de la corruption » présenté par le Professeur Abdoul G. Mijiyawa, portait sur deux aspects ; le 1er aspect : la perception de la corruption, à montré que ce n'était pas une frange de la population qui percevait la corruption de manière généralisée. Comme exemple, les résultats s'avèrent que de près de 50% des Togolais pensent que la plupart des agents de la police sont corrompus contre 30% pour qui seuls certains d'entre eux le sont. Concernant le deuxième aspect qui s'est intéressé au vécu de la corruption, 20% des Togolais déclarent avoir payé un pot de vin, afin d'obtenir le service en question au moins une fois à un agent de l'Etat sur les 12 derniers Mois. Toutes fois lorsqu'on compare ces résultats avec les autres pays Afro

baromètre où les données sont disponibles, comme au Bénin le taux est de 20% contre 13% au Togo.

La 2ème communication pour thème : « Institution et valeur démocratiques » du professeur Moussa P. Blimbo a relaté l'avis des Togolais sur une série de questions relevant des valeurs démocratiques. Ainsi selon les résultats, 32% des Togolais reconnaissent que la démocratie est la liberté d'expression contre 31% qui optent plutôt pour la liberté de choisir ses dirigeants. Si dans ce rapport du CROP 64% des Togolais adhèrent à l'idée que le Togo est une démocratie avec des problèmes, c'est 80% qui n'approuvent pas le régime du parti unique, ni à celui d'un homme fort ou encore aux régimes militaires. Pour ce qui est du rôle des médias et de

l'opposition, les résultats révèlent que 76% des Togolais pensent que dans une démocratie, les médias doivent investiguer et exposer les mauvaises pratiques du gouvernement ; et 71% ont une opinion favorable que l'opposition devrait coopérer avec le gouvernement pour l'aider à développer le pays. Rappelons qu'au cours de cette 2ème dissémination d'Afro baromètre ; représentant du gouvernement, enseignants chercheurs, universitaires, représentant des forces de l'ordre, quelques partis politiques et journalistes n'ont pas manqué d'exposer certaines zones d'ombre aux panélistes. C'est le cas de Jean Kissi membre du parti politique CAR qui saluant l'initiative a tout de même déploré l'absence non

seulement des membres du gouvernement mais aussi des autres partis politiques et surtout de l'opposition. Il faut aussi noter que ces résultats du CROP ont pour objectif d'aider le gouvernement à réorienter sa vision quand au mode de gestion.

Afro baromètre est un réseau de chercheurs Africains indépendants et non partisans menant une série d'enquête comparatives sur les opinions des Africains collecte, analyse et dissémination de données économiques, sociopolitiques et démographiques, évaluation d'impact des politiques publiques, étude de marchés, de la satisfaction client, de l'impact publicitaire et marketing, et couvrant jusqu'à 36 pays pour sa 5ème série (2011-2013).■

Charles Keyewa

Echos du championnat D1 de football

l'entraîneur de Unisport limogé

Après les différentes condamnations suite aux violences qui ont émaillées la 3ème journée, place à la quatrième qui s'est déroulée ce week-end où le jeu a repris ses droits. Fait marquant, Unisport de Sokodé s'est vu défait (0-1) par l'AS Togo Port ce samedi 1er juin en match avancé, ce qui a précipité le licenciement de l'entraîneur de Unisport. Il faut rappeler que le début du championnat, Unisport n'a enregistré qu'une victoire et un match nul (4 points), ce qui a sans doute motivé cette décision. Il faut aussi souligner que le match Etoile Filante-TAC (Tchaoudjo Athletic Club) reporté à cause des intempéries a finalement été joué ce lundi 3 juin et s'est soldé par un score vierge de zéro but partout.

Initialement prévu au stade Oscar Anthony à Lomé, le match n'avait pas eu lieu pour cause d'inondation, la pelouse jugée par l'arbitre impraticable. A noter également le carton plein de l'AS douanes (4-0) face à Gbikinti d'Anié.

Au classement général, notons que l'AS Togo Port (9 points) a pris les rennes du championnat suivi de Dyto (8 points) l'actuel champion en titre. L'étoile filante (1 point) et le TAC (0 point) qui ont un match en moins sont respectivement avant dernier et dernier. Il est de toute évidence clair que les choses sérieuses ont commencé car les gros calibres sortent de l'ombre et montrent déjà leurs crocs.■

Démocrate

Préparatif éliminatoires mondial 2014

Le Togo bat la Guinée équatoriale en amical.



Les Eperviers du Togo affrontent les Lions Indomptables du Cameroun dimanche prochain au stade de Kégué. En prélude à cette rencontre capitale pour les Eperviers qui jouent leur dernière chance, les poulains de Didier Six étaient à Bata

hier après midi pour un match amical. Le match s'est soldé par un but à zéro en faveur des Eperviers. L'unique but de la partie a été inscrit sur penalty par Salifou Moustapha.

Une victoire qui pourrait galvaniser les poulains de Six pour le match capital de

dimanche. Le Togo occupe la dernière place dans ce groupe dominé par le Cameroun. Quasiment éliminés, les Eperviers du Togo pourraient se donner encore une chance dans cette compétition en cas de victoire sur le Cameroun. Mais l'adversaire du jour ne sera pas une proie facile à croquer. Absent de la dernière CAN qui s'est déroulée en Afrique du sud, les coéquipiers de Samuel Eto'o n'entendent pas rater le rendez-vous brésilien. Il faut dire que cette victoire du Togo sur la Guinée équatoriale hier après midi pourra ramener la sérénité dans le nid des Eperviers secoués par des guéguerres. Plusieurs cadres de l'équipe notamment le capitaine Emmanuel Adébayor et le portier Kossi Agassa n'étaient pas de la partie.■

D.K

Echo de la célébration de la journée de l'arbre Plusieurs plants mis en terre à Tchébébé

Le 1er juin 2013, a été observée de manière officielle et pratiquement pour la première fois à Tchébébé dans la préfecture de Sotouboua, la journée nationale de l'arbre. En effet, après une sensibilisation de la jeunesse la veille, c'est-à-dire le vendredi 31 mai 2013 sur requête de M. KABASSIMA sur l'importance du reboisement ; la jeunesse de Tchébébé au devant de laquelle on trouvait M. KOUMELI Matiou, représentant la régence du trône du canton, Mme KARABOU, responsable cantonale des comités villageois de développement (CVD) ; M. OURO KORIKO Bouwessodjo, de l'Agence Togolaise de Presse (ATOP) de Sotouboua a procédé à la mise sous terre de plusieurs centaines de plants de *Khaya senegalensis* donnés par l'initiateur de la cérémonie M. KABASSIMA lui-même présent. Le reboisement a concerné plusieurs cites publics de la localité notamment l'Unité Périphérique de Soins (USP), le centre socioculturel, le lycée

moderne, l'église catholique et la mosquée principale. D'autres plants ont été offerts en vue du même reboisement dans d'autres villages du canton.

Au début du reboisement, Monsieur le représentant de la régence a d'abord souhaité la cordiale bienvenue à l'initiateur de la journée et l'a remercié pour son initiative noble et souhaité que de telles initiatives se multiplient dans l'intérêt supérieur du canton. A l'endroit de la masse sortie pour ce reboisement, le représentant de la régence a encouragé au respect des travaux communautaires recommandés par l'autorité et à l'amour sincère de leur propre canton.

Prenant la parole à son tour, M. KABASSIMA, organisateur de la cérémonie a d'abord remercié les participants pour avoir répondu à son appel sans distinction ethnique, religieuse, ni politique et les a exhorté à toujours vivre dans cette harmonie et dans la proscription de la violence à Tchébébé car nous tous fils et filles vivants à Tchébébé, n'avons



KABASSIMA offrant un plant un Chef de village

qu'un seul devoir, celui de ne nous préoccuper que du développement de notre cher canton. C'est ensuite qu'il a sensibilisé les participants sur les méfaits de la déforestation, demandé à tous à relayer la sensibilisation aux autres puis encouragé à l'entretien de ces plants et au reboisement. C'est après ce cérémonial d'ouverture qu'ont été mis sous terre dans une ambiance festive et cordiale les plants sur les cites sus indiqués.

Après le reboisement, un

rafraîchissement populaire a été offert par l'organisateur à son domicile au cours duquel ont continué les échanges et les conseils sur les divergences entre tous ceux qui vivent à Tchébébé : notamment les fonctionnaires affectés à Tchébébé, les étrangers qui y sont installés et les différentes communautés, puis il les a tous encouragé aux initiatives allant dans le sens du développement du canton

Dans l'après-midi, sous l'égide du même organisateur a lieu la

finale du tournoi de « l'UNITE » que lui-même avait organisé. En effet, depuis le samedi 26 mai 2013 a commencé le tournoi de « l'UNITE » qui a rassemblé les équipes de football du canton de Tchébébé. Et c'était la finale qui a opposé ce samedi 1er juin 2013, l'équipe des conducteurs de taxi à celle de la chambre des métiers de Tchébébé. Ce match a commencé à 16 heures et l'on pouvait noter la présence des officiels notamment M. KOUMELI Matiou, représentant la régence du trône du canton ; Mme KARABOU, responsable cantonale des CVD ; l'adjoint au commandant de brigade de Kazaboua accompagné d'un autre agent, M. AGALA, responsable du district de Tchébébé ; M. OURO KORIKO Bouwessodjo, ATOP Sotouboua, de l'organisateur du tournoi lui-même et beaucoup d'autres personnalités.

Ce match officié par le quatuor arbitral: Mrs TONDE, KABRA, FARAM et MAYABASSIMA s'est soldé par la victoire de l'équipe des chauffeurs sur celle de la



COMMISSION ELECTORALE
NATIONALE INDEPENDANTE
(CENI)
Tél. (00228) 22 53 61 00/22 53 61 02

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail – Liberté – Patrie

N° 048 /2013/P/CENI

COMMUNIQUE DE LA CENI RELATIF

AU DEPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURES POUR LES ELECTIONS LEGISLATIVES DE 2013

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) porte à la connaissance des partis politiques, des regroupements de partis politiques et des groupes de candidats indépendants que le dépôt des dossiers de candidatures pour les élections législatives de 2013 a débuté effectivement le **lundi 03 juin 2013** et se poursuivra jusqu'au **lundi 10 juin 2013 à minuit**.

La CENI rappelle que les dossiers de candidatures sont reçus à son siège tous les jours, y compris le samedi et le dimanche, de 08h00 à 12h30 et de 15h00 à 18h30, à l'exception du dernier jour de dépôt où il sera organisé une permanence jusqu'à minuit.

Des formulaires de déclaration individuelle de candidatures et des formulaires de transmission de candidatures sont disponibles au Secrétariat de la CENI.

Pour toute information complémentaire, s'adresser au Secrétariat de la CENI sise au Boulevard Eyadema - Cité OUA. Téléphone : 22 53 61 00 / 22 53 61 02.

Fait à Lomé, le 05 JUN 2013
Le Président

Angèle Dola A. AGUIGAH



COMMISSION ELECTORALE
NATIONALE INDEPENDANTE
(CENI)
Tél. (00228) 22 53 61 00/22 53 61 02

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail – Liberté – Patrie

N° 047 /2013/P/CENI

COMMUNIQUE DE LA CENI

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) rappelle toutes les personnes qui possèdent plus d'une carte d'électeur de 2013 qu'elles doivent se rendre impérativement dans la CELI de leur localité pour remettre la ou les cartes supplémentaires au plus tard le dimanche 09 juin 2013. Les cartes d'électeurs supplémentaires remises seront immédiatement détruites devant les intéressés pour éviter toute autre interprétation.

Toutes les personnes concernées par cette situation et qui ne se seraient pas présentées à la CELI de leur localité seront purement et simplement radiées de la liste électorale conformément à l'article 123 du code électoral.

La CENI compte sur la compréhension, l'esprit de responsabilité et le civisme de tous et de chacun.

Fait à Lomé, le 05 JUN 2013

Le Président

Angèle Dola A. AGUIGAH

Affaire de construction de dépotoir à Apédokoè-Gbomamé dans la préfecture du Golfe Le député TSIMESSE Gbeya dénonce un acharnement contre sa personne et livre sa part de vérité (Suite de p4)

annuler le projet, je me demande et vous le demande aussi « suis-je si Puissant ? ». Si j'ai assez de force comme ça pour faire plier un pays comme les USA, alors bravo le Togo serait le 6ème pays disposant du droit de véto! Il me semble que c'est simplement parce que les américains mettent le droit au devant de tout. L'Ambassade a fait preuve de bon sens lorsqu'elle a été informée de l'état des choses et de l'aventure dans laquelle Monsieur ABOKA voulait les embarquer.

Très bonne leçon pour ces individus d'une autre époque révolue où c'était la raison du plus fort encore valable chez bien d'animaux sauvages

Je vous explique : après le forcing de M. ABOKA et de son frère DJAGNI contre les populations d'Apédokoè-Gbomamé, étant donné que l'argument avancé n'était fondé que sur ce fameux projet de création de dépotoir, je ne me suis pas lassé de poursuivre ma lutte en vue de la manifestation de la vérité. Pour ce faire, j'ai adressé une lettre au ministre de l'urbanisme et de l'habitat lui signifiant qu'il aurait fallu, avant l'exécution d'un tel projet, faire l'étude d'impact environnemental. J'ai saisi également l'Ambassadeur des USA au Togo et le Président de la République. Dans ces courriers, j'ai tout d'abord relaté les faits avant de les exhorter à s'investir pour que tout se passe dans le respect scrupuleux des textes.

C'est justement à l'issue de ces informations que le chef de l'Etat et l'Ambassadeur ont été édifiés des dérapages orchestrés par ABOKA dans le

but de ternir l'image du chef de l'Etat et de l'Ambassade des USA. C'est ainsi que la décision d'annulation provisoire du projet à Apédokoè-Gbomamé a été prise. Je n'ai fait que jouer mon rôle du représentant du peuple dans cette affaire. Ceux qui parlent d'ingérence, je ne sais pas de quoi ils parlent. Toutefois, ma porte est grandement ouverte pour tout éclaircissement.

Pendant que ABOKA lui-même loge dans des habitations construites sur des réserves administratives, notamment : le bar et la boutique de vente de matériels de construction « escale de la gare » à Adidogomé-Madiba... il se permet de détruire les maisons des honnêtes citoyens sous prétexte qu'ils occupent illégalement des domaines publics. Dans la même logique, ses acolytes DJAGNI Sédina, devenu vendeur professionnel des réserves administratives dont le dernier en date pose actuellement d'énormes problèmes dans le canton de Baguida, et AVOTOR Yao, tous émargeant sur le budget de la préfecture, ont construit leurs maisons dans le domaine de l'Etat sans être inquiété malgré l'intervention de la direction des affaires cadastrales et domaniales (voir la grande réserve administrative de Sagbado-Agotimé...).

Sur les prérogatives des uns et des autres dans ce dossier, il est clair pour tout le monde que ABOKA à tout faux dans cette affaire. Supposons que ce soit à la préfecture d'exécuter le projet ou de procéder à la démolition des immeubles, n'est-ce pas été au Préfet de prendre toutes décisions ? Alors, posez-vous la

question de savoir comment cela se fait que le Président de la délégation spéciale prenne le devant des choses et se comporte ainsi? C'est le préfet qui incarne l'autorité de la préfecture et les autres ne sont que des collaborateurs qui doivent agir sous son autorité. Je venais de dire que MELEBOU Koffi n'était au courant de rien et n'a jamais reçu une copie du projet en question. Voilà qui me fait penser que ce projet est un moyen pour Monsieur ABOKA de se remplir les poches personnellement comme il en a l'habitude

Au vu de tout ce qui précède, on est d'accord que la procédure qui a conduit à la démolition de l'immeuble est complètement viciée et ne relève que de la pure supercherie. Puisque le monsieur n'a jamais été inquiété dans sa forfaiture, il se croit tout permis et peut marcher sur les autres comme bon lui semble.

Le chef de l'Etat, SEM Faure Essozimna GNASSINGBE, qui, dans son message à la nation le 26 avril dernier faisait allusion à ce genre de manœuvres qui nuisent à l'économie nationale et au développement communautaire, et je rappelle que l'on ne doit plus chercher loin les brebis galeuses. L'exemple de Monsieur ABOKA Kossi est palpant et des mesures conservatoires doivent être prises afin de remettre de l'ordre dans la gestion des affaires de la cité. Je crois vivement que le Président Faure n'a pas prêché dans le désert et qu'il fera tout pour sauver les pauvres populations qui n'aspirent qu'à vivre aisément à vivre dans les mains pourries des ennemis de la République.

Lorsque le Président de la république disait dans son discours : je cite : « Nous devons donc continuer à traquer dans les administrations publiques ou privées le phénomène des surfacturations, des fausses factures et autres formes de prévarications » et poursuivait en ces termes : « Ces pratiques alourdissent indûment les charges de l'Etat au profit de quelques individus » ; des pratiques qui privent selon le chef de l'Etat « des précieuses ressources dont il a tant besoin pour la mise en œuvre de nos projets de développement économique et social »... Il est tant que véritablement, l'autorité prenne les mesures qui s'imposent pour démasquer les faussaires, comme M. Faure GNASSINGBE, l'a si bien illustré dans ce paragraphe de son discours du 26 avril 2013 : « Nous devons donc continuer à combattre avec énergie, les abus et les prodigalités qui grèvent durement les ressources de l'Etat ».

Sans se poser beaucoup de questions, le sieur ABOKA est une calamité dans le développement de la préfecture du golfe et du Togo tout entier.

Le Togo est un Etat de droit et nul ne doit être au dessus de la loi. Que justice soit faite aussi bien pour les pauvres citoyens que pour les riches. Une chose est sûre, c'est que la loi de la république domine toujours toute force occulte, alors, que le droit soit dit pour le bonheur des populations.

Toute la population d'Apédokoè appelle le président Faure au secours... ■

Echo de la célébration de la journée de l'arbre Plusieurs plants mis en terre à Tchébébé

chambre des métiers de un but à zéro (1-0), but marqué à la 26ème minute du jeu par SALAKO Djima, capitaine de l'équipe gagnante en maillot orange.

A la fin du jeu, avant la remise des prix aux quatre premières équipes, le président du comité d'organisation du tournoi, M. IBRAHIM Amidou a remercié la nombreuse population sortie pour suivre le match, les différentes équipes ayant participé au tournoi, les autorités présentes sur le terrain, les joueurs ayant disputé cette finale avec fair-play. Au cours du match, le fairplay a permis que ce soit une finale inoubliable s'intégrant dans la logique du nom du tournoi : « l'UNITE ». A l'endroit

de l'organisateur du tournoi, le président du comité d'organisation a présenté des remerciements au nom de toute la jeunesse de Tchébébé et souhaité longue vie et bonne chance afin de toujours penser à cette jeunesse. Prenant enfin la parole à son tour, l'organisateur M. KABASSIMA s'est réjoui du bon déroulement du tournoi, s'est ensuite excusé de la petitesse de celui-ci et a promis de toujours penser à la jeunesse de Tchébébé selon ses moyens. Il a également demandé à tous et à chacun d'éviter les divergences et de prôner le dialogue et l'apaisement en toute situation à Tchébébé quelques soient les cas. C'est après ces discours que l'équipe des conducteurs de taxi-



moto, quatrième au classement a reçu une enveloppe et un ballon des mains de l'adjoint au CB ; celle des fonctionnaires,

troisième au classement a également reçu une enveloppe et un ballon des mains de M. AGALA. L'équipe des

commerçants, finaliste vaincue, s'est vue récompenser d'une enveloppe et d'un ballon, des mains du représentant de la régence M. KOUMELI et enfin l'équipe des chauffeurs championne du tournoi, le trophée mis en jeu, un ballon et une enveloppe, l'ensemble remis solennellement par l'organisateur du tournoi M. KABASSIMA.

C'est ainsi dans une ambiance véritablement festive que s'est terminée la journée du 1er juin 2013 sur le terrain du CEG de Tchébébé autour de 18 h 05min avec un rafraîchissement offert par l'organisateur aux officiels présents.■

De notre correspondant à Tchébébé



Doublez de vitesse

PLATINIUM

Jusqu'à 2,8 Mb/s

Validité : 30 Jours

34 955 F CFA

ARGENT

Nouveau débit 1,2 Mb/s

Ancien débit 614 Kbs

Validité : 30 Jours

15 390 F CFA

BRONZE

Nouveau débit 614 Kb/s

Ancien débit 307 Kb/s

Validité : 30 Jours

11 800 F CFA

**INTERNET
ILLIMITÉ
24h/24**

L'INTERNET HAUT DÉBIT NOMADE



Désormais, rechargez votre compte HELIM Nomade dans les Espaces Telecom, les M'FRI Shop via les tickets de recharge TPE ou par Transfert de crédit.

Pour en savoir plus, rendez-vous dans nos Espaces Telecom ou appelez le 112

Service client : 112

ESPACES TELECOM À LOMÉ

Ex Direction Générale
Avenue Nicolas GRUNTZKY,
ancien siège
Tél : (228) 22 21 47 14

Espace HELIM
Ancien immeuble S3G
Tél : (228) 22 20 32 06

Espace Telecom AGOE NYIVE
Juste après la Brasserie BB
Tél : (228) 22 50 82 01

Espace Telecom ADIDOGOME
Face Église d'Adidogomé
Tél : (228) 22 50 83 01

Espace Telecom ADOBOU-KOME
Face mosquée de l'ex Zongo
Tél : (228) 22 23 16 67

Espace Telecom Place de l'Indépendance
Près de la Place de l'Indépendance
Tél : (228) 22 21 86 23

Espace Telecom ASSIVITO
Espace HELIM, ancien immeuble S3G
Tél : (228) 22 20 74 00

Espace Telecom PORT
Près du Rond-Point du PAL
Tél : (228) 22 27 46 03

ESPACES TELECOM À L'INTÉRIEUR

Espace Telecom TSEVIE
Près du grand marché de NDANYI
Tél : (228) 23 30 00 01

Espace Telecom ANEHO
Dans le bâtiment de l'UTB
Tél : (228) 23 31 07 24

Espace Telecom KPALIME
Près de la Préfecture
Tél : (228) 24 41 00 50

Espace Telecom ATAKPAME
Face à la station TOTAL
Tél : (228) 24 40 02 39

Espace Telecom SOKODE
Face au marché - Après CNSS
Tél : (228) 25 50 01 21

Espace Telecom KARA
Près du stade Municipal
Tél : (228) 26 60 00 60

Espace Telecom DAPAONG
Face au commissariat
Tél : (228) 27 70 83 00